

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.
Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6.
au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs
de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas,
n° 3, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-
DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être
adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en
chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 7 septembre 1844.

L'entente cordiale ne sera pas rompue; on vient d'arranger l'affaire de Taïti. Cette fois encore l'Angleterre a prouvé qu'elle pouvait à son gré nous faire passer par le trou d'une aiguille. Que demandait-elle depuis l'expulsion de Pritchard? Que M. d'Aubigny fût blâmé pour avoir empêché ce misérable missionnaire de nous nuire. Ce qu'elle demandait, elle l'obtient. Le *Times* nous apprend que M. d'Aubigny sera rappelé, et que le missionnaire Pritchard recevra satisfaction pour les injures et les mauvais traitements qu'il a subis. Voilà qui est beau d'équité.

Nous nous sommes emparés de Taïti sans que l'Angleterre s'y soit opposée; elle n'attachait à cette possession aucune importance tout d'abord; mais, se ravisant ensuite, elle s'est appliquée à nous traverser en ce pays, et nous l'avons trouvée par ses agents dans toutes les tracasseries que nous avons eu à supporter. Nos soldats et nos marins ont vu leur sécurité menacée; il a fallu songer à défendre l'honneur du pavillon français et à se préserver d'embûches ténébreuses. Eh bien! pour cela on a dû aller à la racine du mal, à l'instigateur de toute agression, à Pritchard en un mot. Le bon sens, l'équité, l'exigeaient; le droit des gens le permettait. Agir autrement, c'eût été de la trahison; et ce qu'on a fait avec toute justice, ayant déplu à l'Angleterre, est blâmé par notre gouvernement.

Il fallait donc que nos officiers laissassent assassiner leurs soldats par les sicaires de Pritchard? Le droit de légitime défense n'existe-il plus pour eux dès qu'ils ont en face des agents de la Grande-Bretagne? En vérité, on est étonné de l'excès d'audace des Anglais, mais on est plus étonné encore de l'excès de servilité de notre gouvernement vis-à-vis d'eux.

Le gouvernement anglais veut faire admettre partout l'inviolabilité de tous ses agents: c'est ce principe qu'on a reconnu; il a été établi par ce déplorable précédent que, quels que soient les actes de ses consuls ou de ses missionnaires, nous ne pouvons les traverser sans encourir sa colère et sans nous exposer à quelque dure humiliation. Ainsi, sa suprématie sur notre gouvernement est clairement démontrée; on ne peut plus douter qu'il n'ait le secret d'en obtenir toutes les concessions qu'il veut, et ceux qui, sur ce point, pourraient se faire encore illusion, seraient bien aveuglés ou bien passionnés.

Pour masquer quelque peu ce qu'il y a de honteux dans cette affaire de Taïti, on n'a pas rappelé M. Bruat; on s'est contenté de frapper M. d'Aubigny. On a voulu par là persuader qu'il y avait dans la conduite de ce dernier une différence notable avec celle de son supérieur; mais cette rouerie diplomatique ne pourra pas abuser les gens raisonnables. Ou M. Pritchard a commis des actes qui devaient forcer nos officiers à s'en débarrasser, ou il n'a rien fait en dehors de ses droits. Dans le cas d'actes contraires à notre sécurité, actes qu'on reconnaît sans contestation, il fallait l'empêcher de nuire, le forcer enfin à quitter l'île; on ne pouvait

arriver qu'en s'emparant de sa personne et en le mettant à bord de quelque bâtiment. Dans le cas où il serait resté dans la limite de ses droits, M. Bruat est aussi blâmable que M. d'Aubigny. Mais M. Bruat l'a forcé à s'embarquer pour mettre un terme à ses perfidies, pour arriver à la pacification de l'île; il fallait bien l'avoir sous la main, le paralyser dans ses intrigues; autrement, on n'aurait rien obtenu de lui, et on serait resté impuissant devant ses pièges et ses provocations au meurtre de nos compatriotes.

Ainsi, si on reconnaît les machinations de Pritchard, la conduite de M. d'Aubigny est légale, et celle de M. Bruat n'en est que le complément. Nous le demandons à tous les hommes de bonne foi, y avait-il d'autres moyens de se débarrasser de ce brouillon, de ce fanatique? N'était-il pas placé dans des conditions telles qu'il fallait l'empêcher de nuire, à moins de se résoudre à toutes les avanies qu'il aurait pu encore nous susciter?

Nous ne savons ce que notre marine pensera du blâme infligé à M. d'Aubigny. Quant à nous, si nous occupions un poste quelconque dans cet honorable corps, nous nous empresserions de donner notre démission motivée; nous ne voudrions pas nous exposer aux outrages rappelés d'un ministère qui n'est plus que l'instrument docile des volontés de l'Angleterre.

On nous accuse souvent de pousser à la guerre et d'exciter les passions; mais ne voyons-nous pas la France sans cesse humiliée et provoquée?

Dans l'affaire de Taïti, nous avons droit sur tous les points. Les actes de nos officiers de marine ont tous été marqués au coin du bon sens et du patriotisme, et ces actes dignes d'éloges sont blâmés; on met ces officiers en parallèle avec un histrion diplomatique; on les rend responsables des désagréments qu'il a pu éprouver en se voyant paralysé dans ses projets de meurtre ou plutôt d'assassinat. Est-ce que nous pouvons voir de pareilles choses de sang-froid? est-ce que nous pouvons les oublier?

L'affaire de Taïti laissera dans les esprits de tous nos compatriotes d'ineffaçables souvenirs; elle hâtera la fin du système de paix à tout prix, dont M. Guizot est la dernière expression.

La haine contre l'Angleterre va reprendre des forces plus vives, et la presse démocratique accomplira un devoir impérieux en l'entretenant.

La France ne peut pas subsister en courbant la tête sous les menaces de l'Angleterre. Celle-ci a abusé de la faiblesse de notre gouvernement; elle a exploité les mauvaises passions de nos hommes d'état; elle nous a humiliés gratuitement, sans motifs sérieux, sans cause plausible; elle nous a abaissés pour donner carrière à son orgueil, se gonfler à nos dépens, et elle nous a frappés au cœur. Nous ne le dissimulons pas, elle a réussi; l'outrage qu'elle nous a fait est grand. Nous ne dirons pas qu'il doit peser uniquement sur notre gouvernement, car il a porté plus loin. Notre marine a été sacrifiée aux prétentions anglaises, et elle nous est chère à plus d'un titre; ses blessures sont les nôtres, ses triomphes sont les nôtres

aussi; qui la blesse nous blesse, qui la frappe nous frappe; nous sommes corps et ame avec elle partout où elle défend l'honneur de notre pavillon et la dignité de la France.

Aussi, nous considérons que tout Français digne de ce nom doit se tenir pour grossièrement insulté et doit désormais s'appliquer à obtenir une solennelle réparation. Pour nous, nous garderons bonne mémoire de l'affaire de Taïti, et nous espérons qu'elle aura une autre solution que celle qu'on essaie en ce moment de lui donner. Nous ne désespérons pas plus aujourd'hui qu'hier de la fortune de la France; nous savons bien qu'elle ne fera pas toujours halte dans la boue, qu'elle reprendra l'attitude ferme et digne qui lui convient, et qu'enfin elle mettra un terme aux forfanteries de l'Angleterre.

On lit dans le *Sémaphore* de Marseille :

La dernière attaque tentée contre les Français à Mogador par la garnison de cette ville ne semble pas pas avoir été aussi grave, s'il faut en croire le *Toulonnais*, que le faisaient pressentir les premières correspondances qui nous avaient été adressées de Toulon à l'arrivée de l'*Asmodée*. Nous avions eu raison de penser qu'une nouvelle attaque ne pouvait aussi avoir été tentée que par les canons de la ville, contrairement à l'opinion de la *Sentinelle de la Marine*, dont nous avons reproduit le récit dans notre numéro d'hier. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans une lettre datée de Mogador le 24 août, que publie le *Toulonnais* du 5 septembre :

« Le *Jemmapes* et la *Belle-Poule* devaient partir ce soir; mais un coup de canon qui a été tiré par un fort de la ville sur le *Pandour* a arrêté le prince de Joinville. Il a fait immédiatement embarquer la *Vedette*, le *Pandour*, le *Pluton*, le *Gassendi* et le *Groënland*, qui, pendant une heure et demie, ont constamment tiré sur la ville. Ainsi, Mogador, cette jolie ville, si riche, si florissante, de l'empire du Maroc, abandonnée par tous les habitants, n'est plus maintenant qu'un amas de ruines et de décombres.

« La *Belle-Poule* devait rentrer; mais le commandant, M. Her-noux, restant comme chef de station, le *Jemmapes* seul a levé l'ancre pour se rendre à Cadix rejoindre le reste de la division. »

« La même feuille, après avoir annoncé l'envoi par estafette à Paris des dépêches pressées confiées à un aide-de-camp du prince de Joinville qui est arrivé à Toulon par l'*Asmodée*, ajoute :

« Il paraît certain que le prince attendra à Cadix la réponse aux dépêches qu'il a expédiées par l'*Asmodée*, et, dans ce cas, S. A. ne pourrait guère être rendue à Toulon avant la fin du mois.

« On nous annonce, au surplus, que l'escadre du Maroc, qui était sur le point de rentrer en France, doit rester jusqu'à nouvel ordre, partie à Cadix, partie sur les côtes du Maroc. L'attaque tentée par les Marocains sur l'île de Mogador semble avoir décidé le prince à prendre de nouvelles mesures. Peut-être sera-t-on forcé d'occuper la ville même de Mogador, ou tout au moins ses fortifications; peu de monde suffirait pour garder les forts et la ville. Nos troupes seraient alors en sûreté, et il est probable que l'empereur Abd-er-Rhaman, voyant la France décidée à agir avec vigueur et résolution, consentirait plus facilement à nous accorder les satisfactions et les garanties auxquelles nous avons droit. »

« Ces dernières réflexions du *Toulonnais*, ajoute le *Sémaphore*, sont d'accord avec celles que nous faisons hier et avec l'opinion de presque toute la presse française. Il n'est personne qui ne comprenne la nécessité de pousser vigoureusement la guerre, si l'on tient à obtenir une paix prochaine et solide. Les demi-mesures au-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 8 SEPTEMBRE.

Congrès de France, à Nismes.

Le congrès de France s'est ouvert le 1^{er} septembre à Nismes, dans la grande salle du Palais-de-Justice, par un discours de M. d'Ombre-Firmas, l'un des secrétaires-général, qui, dans un résumé concis, a passé en revue les avantages qui naissent du rapprochement des amis des sciences et des arts. Il a procédé au scrutin pour la composition du bureau définitif. M. de Gasparin, pair de France, ancien ministre, a été nommé président; M. de Mérode, ancien ministre du gouvernement belge, et M. Guillemin ont été nommés vice-présidents. M. de Gasparin a remercié, au nom du bureau, le Congrès de l'honorable marque de confiance qui venait de lui être donnée. L'assemblée s'est divisée en six sections : 1^{re} section des sciences naturelles; 2^e d'agriculture et d'industrie; 3^e des sciences médicales; 4^e d'histoire et d'archéologie; 5^e de littérature, d'économie sociale et des beaux-arts; 6^e des sciences physiques et mathématiques. Chaque section s'est immédiatement réunie, a nommé son bureau, et s'est occupée de l'examen des questions indiquées par le programme.

La société de statistique de la Drôme était représentée au Congrès, dès les deux premières séances, par plusieurs membres titulaires ou correspondants : M. de Payan-Dumoulin, avocat, président de la commission; M. Julien, de Paris; M. le baron d'Ombre-Firmas; M. Ovide, de Valgorge; M. Théodore Morin, de Dieulefit. Plusieurs autres membres de la société de statistique, qui ont adhéré au Congrès, étaient encore attendus.

La 3^e section a élu pour président M. Nicol, recteur de l'académie, et pour vice-présidents MM. Reboul, poète, et Piager.

La section d'archéologie et d'histoire a nommé pour son président M. Richelet, du Mans, archéologue très-distingué.

La discussion s'est ouverte dans la section d'archéologie et d'histoire sur le développement de la civilisation et l'état des mœurs gauloises avant l'invasion des Romains. M. de Caumont a parlé d'ornements en or récemment trouvés dans les dolmens de la Bretagne et de bracelets du même métal ornés de quelques ciselures grossières. Ces bijoux étaient enfouis sous des dolmens celtiques, formés avec d'énormes blocs de rochers. Ces objets, qui se rapportent évidemment à la période gauloise, prouvent qu'avant les conquêtes des Romains les arts avaient déjà fait quelques progrès dans les Gaules.

M. Ricard parle de découvertes analogues faites aux environs de Montpellier, où l'on a trouvé des bracelets gaulois en or et des ornements de tête du même métal.

M. Teissier donne quelques détails intéressants sur les découvertes opé-

rées dans les grottes du Miallet (Gard), où l'on a trouvé : 1^o les ossements de diverses espèces d'ours, dont quelques uns n'ont plus d'analogues aujourd'hui; 2^o des débris de squelettes humains; entre autres un crâne fort épais, déprimé dans sa partie supérieure, et un grand nombre de dents fort usées, quoique ayant appartenu à des sujets très-jeunes, et n'étant jamais cariées, ce qui prouverait que le mode d'alimentation de ces anciens peuples des Gaules était bien différent du nôtre; 3^o des poteries grossières celtiques; 4^o une statuette de l'époque romaine, un bracelet en bronze et une lampe antique.

Ces cavernes représentent donc cela de remarquable qu'on y trouve : 1^o des débris remontant au-delà de l'époque historique, les ossements d'animaux qui n'ont plus leurs analogues; 2^o les squelettes de la race celtique et les grossières poteries que ces peuples à demi sauvages avaient fabriquées; 3^o des objets de la période romaine, statuettes, bracelets, etc.

M. Teissier présente ensuite quelques observations sur un monument situé aux environs d'Uzès et que l'on attribue mal à propos à l'époque celtique et au culte des druides. Ce monument présente les caractères de ces ermitages que de pieux solitaires se creusaient sous les rochers dans les premiers temps du christianisme, à une époque où de vives croyances portaient souvent quelques hommes à s'exiler dans un isolement volontaire.

M. de Malbos lit un mémoire sur les dolmens du Vivarais, qui sont semés en grand nombre sur les diverses chaînes de montagnes de cette contrée. Ils se composent de trois ou quatre blocs formant un quadrilatère recouvert par un autre bloc posé à plat; quelques uns sont d'une dimension considérable. Souvent les dolmens sont agglomérés au nombre de quinze ou vingt; d'autres fois ils forment des lignes sur la crête des montagnes; quelquefois aussi ils sont isolés. Ces monuments paraissent avoir servi aux inhumations de la race celtique; ils avaient aussi sans doute un but religieux et devaient servir aux sacrifices druidiques.

M. de Malbos a examiné dans le Vivarais plus de cent cinquante dolmens; il a généralement remarqué que ces monuments étaient entourés de tas de pierres jetés postérieurement contre ces dolmens. En les fouillant, il a trouvé des ossements presque toujours appartenant à des enfants ou à des femmes, mais toujours à de jeunes sujets; les dents de sagesse manquaient aux divers crânes qu'il a examinés; les dents étaient extrêmement usées, jamais cariées. Les dolmens présentent aussi des fragments de poteries celtiques grossières séchées au soleil.

Cette présence d'ossements de jeunes enfants et de femmes, à l'exclusion d'ossements d'hommes faits et de vieillards, et cette parfaite santé des dents, indiqueraient-elles que les dolmens étaient des lieux où les Celtes sacrifiaient dans leur culte barbare des victimes humaines? C'est une question non résolue et que je me borne à soulever : M. de Malbos ne l'a point indiquée dans son mémoire sur les dolmens du Vivarais.

M. de Malbos a observé environ cent quarante cavernes à ossements; il pense qu'elles ont été les premières habitations de la race celtique. On y retrouve les ossements de cette race et les débris de poterie qu'elle savait fabriquer. On y découvre aussi des poires de fêche en jade, en silex, en serpentine, et d'autres fragments plus gros de ces roches, qui pouvaient servir d'armes offensives. Ces débris sont mêlés à des ossements d'ours, de cerfs et de sangliers. En général, les hommes et les animaux qui habitaient les grottes ne pénétraient jamais dans leurs plus grandes profondeurs lorsqu'elles étaient très-vastes, et ils se fixaient dans un point où la lumière put encore atteindre; aussi, dans les cavernes à ossements, les trouve-t-on constamment à peu de profondeur et à peu de distance de l'ouverture des grottes. Quelques cavernes à ossements ont été murées par des blocs superposés à leur entrée depuis une haute antiquité, puisque ces murs sont couverts de dépôts de carbonate de chaux laissés par l'écoulement des eaux.

Il semble résulter de ces différentes observations qu'avant l'époque romaine, les peuples des Gaules étaient à demi sauvages, et que leur civilisation était presque nulle, vivant dans des cavernes, rongant les aliments dont ils se nourrissaient, sachant à peine pétrir quelques poteries séchées ensuite au soleil et travailler grossièrement quelques métaux.

Dans le Vivarais, les habitants des campagnes regardent avec une crainte superstitieuse les dolmens, qu'ils considèrent encore comme l'ouvrage des fées et qu'ils appellent *l'Hostau de las Fades*. La nuit, ils craignent de passer auprès de ces antiques monuments qu'ils supposent habités par des esprits.

M. Dumas, de Sommières, donne quelques détails sur les dolmens qu'il a observés dans le Vigan.

A trois heures du soir, le 2 septembre, a eu lieu la seconde séance générale.

M. Eyssète a lu le procès-verbal de la première séance qui a été adopté. Les secrétaires des six sections ont ensuite fait connaître le résumé de leurs travaux.

M. Julien, de Paris, a lu une épître en vers de M. Bignan adressée au Congrès. Il a ensuite résumé les travaux de la Société de statistique universelle de Paris et de la Société philotechnique.

Le Congrès a été ensuite visiter les Arènes de Nismes. M. Pelet, inspecteur des monuments historiques du département, augmentait par ses savantes explications l'intérêt de cette visite.

Le Congrès, après l'examen des Arènes, a été étudier les fouilles qui ont lieu de faire récemment au-dessous de la citadelle de Nismes, et qui ont fait découvrir le château d'eau romain qui recevait les eaux de l'aqueduc du pont du Gard et qui les distribuait ensuite dans les divers quartiers de la ville. Ce curieux ouvrage, que le hasard vient de faire découvrir,

ront pour inévitable résultat de prolonger les hostilités, et d'exposer la France et l'Europe aux conséquences d'une crise dont il nous importe si fort de sortir au plus vite. Il nous semble impossible que le ministère, en apprenant les derniers événements du Maroc, ne se dispose pas à fournir au prince-amiral et au maréchal les moyens d'action nécessaires pour en finir promptement avec un ennemi qui prend nos ménagements pour de la faiblesse, et qui, du reste, mérite si peu d'être traité en peuple civilisé. Est-il besoin de rappeler qu'il s'agit ici d'une nation qui a mérité, entre toutes, le nom de barbare, qui a fait preuve, dans ses rapports avec nous, d'autant de perfidie que de déloyauté, et dont nous ne pourrions obtenir satisfaction qu'en faisant peser sur elle la force de la France et en lui démontrant qu'il faut qu'elle cède ou qu'elle soit écrasée ?

» Le *Toulonnais* rapporte ainsi les événements qui ont eu lieu à Mogador du 21 au 24 :

» Du 21. — Le *Cuvier*, qui était parti de Toulon le 15, est arrivé aujourd'hui. L'*Asmodée* et le *Rubis* vont partir dans la journée pour la France, et l'*Argus* en fera de même ces jours-ci.

» Le *Jemmapes*, le *Suffren*, le *Triton*, la *Belle-Poule* et le *Pluton* quitteront ces parages aussitôt que l'île de Mogador, à laquelle on a donné le nom d'île de Joinville, sera suffisamment approvisionnée. On nous assure que les trois vaisseaux rentreront à Toulon, en passant par Cadix, pour y purger leur quarantaine et prendre des vivres. La frégate se rendrait directement à Lisbonne pour y reprendre sa station, et le *Pluton* porterait le prince en France.

» Les 17, 18 et 19, nous avons vu des incendies se déclarer sur plusieurs points de la ville. On les attribue aux Berbères qui sont venus pour piller. Ils sont dans Mogador où ils font la fusillade avec quelques troupes restées fidèles à Abd-er-Rhaman. Toutes les parties de la ville qui se trouvaient dans les environs des fortifications sont criblées par nos boulets, et les autres ont beaucoup souffert de nos obus.

» Lorsque nous sommes descendus dans la partie appelée la Marine, presque qui se trouve entre la ville et l'île, nous avons enlevé les canons qui ont été encloués, et une partie des munitions a été jetée à la mer ; parmi celles qui ont été conservées sont deux tas de bombes, l'une de 500 pleines et l'autre de 500 vides.

» Nous avons trouvé à l'état neuf et avec la marque anglaise des barils de poudre et des caisses renfermant des obus. On pense que ces munitions avaient été dernièrement apportées de Gibraltar par deux goélettes et un brick anglais qui étaient mouillés sur la rade de Mogador à l'arrivée de la division, et qui se sont retirés quelques jours avant l'attaque pour louver devant la ville.

» La division n'a eu que six hommes tués, dont deux par une pièce qui a éclaté à bord du *Triton* et quatre par le feu de l'ennemi à bord du *Jemmapes*. Le nombre des blessés est d'une vingtaine, dont six à bord du *Triton* par les éclats de la pièce. Le *Jemmapes*, étant celui qui s'était embossé le plus près des fortifications et avait à faire taire les plus fortes batteries, a le plus souffert ; il garde les traces d'une soixantaine de boulets, tant dans sa coque que dans la mâture, le gréement et la voilure. Il n'y a eu de blessé parmi les officiers que M. Noël, élève de 3^e classe, sa blessure est des plus graves.

» Du 24. — Nous sommes en appareillage pour Cadix ; le *Suffren* et le *Triton* ont pris les devants hier matin, et, après s'être ravitaillés, ils rentreront en France.

» Le prince de Joinville a fait hier, dans l'après-midi, sa visite d'adieu à la *Belle-Poule* ; il a manifesté au commandant, à tout l'état-major et à l'équipage sa satisfaction pour le zèle et l'ardeur qu'ils avaient apportés à faire taire des batteries dangereuses, et surtout pour le courage et l'intrépidité dont ils avaient fait preuve, ainsi que toutes les troupes, pour le débarquement.

— Le *Defensor del Pueblo* de Cadix insère une lettre de Gibraltar, en date du 24 août, qui s'exprime en ces termes :

« L'ambassadeur d'Angleterre à Madrid, M. Bulwer, se trouve ici depuis quelques jours, attendant sans nul doute des instructions de son gouvernement. Les événements survenus dans le Maroc depuis le 6 août l'auront déterminé à faire ce voyage. Tout le monde est dans l'anxiété au sujet du caractère que prendront les négociations suivies entre la France et l'Angleterre. Des nouvelles sont attendues par le premier paquebot. »

Voici ce qu'on écrit de Cadix à la date du 26 :

« Les navires à vapeur le *Rubis* et l'*Asmodée* partent demain pour la France, où ils vont chercher des munitions de guerre ainsi que tous les matériaux propres à l'établissement de quartiers d'hiver. Les Français ont aussi, assure-t-on, l'intention de fortifier d'une manière convenable la petite île située en face de Mogador. Le prince de Joinville paraît décidé à ne céder sur aucun point tant qu'il n'aura pas reçu une complète et honorable satisfaction. »

TAITI. — M. D'AUBIGNY SACRIFIÉ.

Nous avons fait mille efforts pour douter que le gouvernement en vint à sacrifier un officier de notre marine qui avait fait strictement son devoir. Nous faisons autant que possible abstraction des hommes qui dirigent nos affaires, et il nous semblait, pauvres innocents que nous sommes, que la grande figure de la France serait assez imposante pour glacer leur main prête à signer un fatal désaveu. Nous nous rappelions M. Guizot promettant de sa voix la plus solennelle de « maintenir les droits, l'honneur et la dignité des agents de la France et de ses officiers de marine en particulier. » Aujourd'hui il n'y a plus d'illusion possible, l'humiliation n'attend plus que la publicité du *Moniteur* ; elle a celle de tous les journaux anglais, et les habitants des Trois-Royaumes vont se dire avec raison qu'il suffit de parler avec fermeté à la France, d'armer leurs vaisseaux et de prononcer le mot de guerre pour la dompter.

Le *Journal des Débats* enregistre triomphalement un article du *Times*, arrivé à Paris le 4 septembre par voie extraordinaire. Nous aussi nous mettrons sous les yeux de nos lecteurs cet article du journal qui nous a le plus violemment injuriés, et qui est calme maintenant, comme il convient à un vainqueur. Il faut qu'on le lise, et que notre pays s'habitue à vider les calices qu'une politique de honte lui remplit incessamment.

« Qu'il nous soit permis, dit le *Times*, de nous réjouir avec le pays de la nouvelle vraiment satisfaisante d'un arrangement probable de la question de Taïti et de la fin de toutes les craintes de rupture entre nous et la France. La question paraît avoir été arrangée en des termes également honorables pour les deux pays. L'indignité commise envers l'Angleterre a été effacée sans qu'il en ait coûté à la France le plus petit sacrifice de dignité. Nous avons obtenu toutes les concessions que nous pouvions réclamer avec justice, et la France a seulement accordé ce qu'en justice elle ne pouvait refuser. »

Il n'y a pas là, pour nous, une occasion de triomphe ou d'orgueil, mais simplement de joie et de satisfaction. Nous avons simplement obtenu la compensation de l'affront fait à la nation par un officier français, et que nous ne pouvions tolérer sans manquer à notre honneur et à notre rang national. De même, le gouvernement français a très-judicieusement agi en ne s'associant pas aux procédés d'un de ses agents subalternes. C'eût été pousser à l'extrême le donquichottisme de la déraison et de la hauteur que d'agir autrement. Comment un gouvernement peut-il toujours compter sur la conduite régulière et infailible des officiers qu'il choisit ? Quelquefois un gouvernement peut se trouver engagé dans des difficultés par les actes des agents et instruments qu'il a choisis à son gré, et, dans ce cas, ce qu'il peut faire de mieux, c'est de les désavouer. Une fois désavoués, un gouvernement ne peut subir ni discrédit ni humiliation pour ces actes ou pour leur excuse, uniquement par cette raison qu'en les désavouant il prouve que ces actes ne sont pas les siens, et c'est pourquoi il ne les répare pas pour son propre compte, mais pour celui d'un autre.

M. d'Aubigny a été éloigné de Taïti ; sa conduite a été l'objet d'une excuse (*of apology*) et d'une satisfaction, nous assure-t-on, faites à M. Pritchard pour les mauvais traitements qu'il a reçus. Préalablement, M. d'Aubigny avait été blâmé par son supérieur, M. Bruat, et cette seconde censure qui tombe sur lui, accompagnée d'une mesure réparatrice pour la personne offensée, paraît être une reconnaissance suffisante de la part du gouvernement français de nos griefs contre M. d'Aubigny.

Il n'est pas renvoyé du service, il est vrai, et il n'est pas nécessaire qu'il le soit ; pourvu que son gouvernement reconnaisse que ses actes sont injustifiables, on a fait tout ce qui a été demandé. Nous n'avons pas besoin de nous venger nous-mêmes sur un individu, mais seulement d'obtenir qu'il soit séparé de sa nation (*to have distinguished the nation*).

La précédente conduite de M. Pritchard à son poste est aussi pesée par nous, quand nous regardons comme suffisante cette appréciation de la conduite de M. d'Aubigny. Que M. Pritchard ait outrepassé les bornes dans l'attitude qu'il a prise envers les Français après leur occupation de l'île, ou qu'il ait plus ou moins travaillé à fomentier contre eux les hostilités, cela ne semble que trop probable, et bien que cette attitude, s'il s'est abstenu de tout acte positif et ouvert d'hostilité, ne dût pas l'exposer à être emprisonné et le priver de l'inviolabilité qui protège la personne d'un consul anglais, cependant elle constituait une provocation à la violence ; c'est pourquoi elle doit être considérée comme une circonstance atténuante. M. Pritchard n'était certainement pas l'homme propre à remplir les fonctions de consul, et sa nomination ne fait pas honneur au jugement de son patron, lord Palmerston.

Après quelques détails sur les précédents de M. Pritchard et sa qualité de missionnaire, le *Times* poursuit ainsi :

Se tait : du Styx affreux le cours s'est arrêté,
Et l'enfer retentit de ces accents funèbres :

« O vous qui dès long-temps régniez sur les ténèbres,
Mes dignes compagnons, qui méritiez bien mieux,
Par-delà le soleil, de briller dans les cieux ;
O vous qui conservez, au sein de l'esclavage,
Votre premier orgueil et votre ancien courage,
Je dois vous épargner le récit des affronts
Dont un tyran jaloux a fait rougir vos fronts.
Il fut heureux !... Il vit aux sphères éternelles,
Et nous, dans le malheur, nous sommes des rebelles !
Ah ! l'audace n'a pas décidé du succès.
Et toi, que nous devons admirer à jamais,
T'es-tu donc égaré dans ta vaste carrière ?
Soleil, je ne vois plus ta brillante lumière !
Au centre de la terre, esclaves condamnés,
Dans des gouffres sans fond nous vivons enchaînés.
Là, privés du bonheur, privés de l'espérance,
L'éternité nous reste au sein de la souffrance ;
Et moi, qui sur l'enfer règne par la terreur,
J'y règne, et je le sens tout entier dans mon cœur !
Ah ! quand on a perdu d'éternelles délices,
Et perdu pour toujours, le plus grand des supplices
C'est l'immortalité. Destinés à souffrir,
Nous ressentons la mort, nous ne pouvons mourir !

« O souvenir cruel qui vient aigreur ma peine,
Qui doit contre un tyran redoubler votre haine !
Pour jouir du bonheur, Dieu créa les humains,
L'ouvrage le plus vil échappé de ses mains !
Déjà je destinai au feu qui nous dévore
Ces êtres orgueilleux, ces hommes que j'abhorre ;
Quand pour eux le Très-Haut, prodiguant ses bienfaits,
Par la mort de son fils enchaîna mes projets.
Et ce fils, de l'enfer renversant la barrière,
Dans nos cachots obscurs apportant la lumière,
Du péché, de la mort, deux fers victorieux,
Au séjour éternel remonta glorieux.
Notre honte à jamais illustra sa victoire.
Mais pourquoi de ces temps rappeler la mémoire ?
Pardons le souvenir de nos anciens malheurs ;
Sachons, puisqu'il le faut, dévorer nos douleurs !
Ou, plutôt, ravivons sans cesse cet outrage

« Le fait est qu'aucun des deux pays n'était ni convenablement ni efficacement représenté par ses officiers à Taïti. M. Pritchard est un intrigant et un brouillon (*a lousy body and disturber*), et M. d'Aubigny est un homme susceptible et indolent (*a peppy and unscrupulous*). Il eût été ridicule aux deux gouvernements d'en venir à une rupture parce que ces deux têtes chaudes se sont colletées, notre part à les jeter par-dessus le bord et à délivrer les deux pays de tout rapport avec eux. Dans cet état de la question, il est comparativement peu important de rechercher lequel des deux a porté le premier coup ou a commis le premier acte. Tous les deux sont à blâmer ; et quoique le premier acte soit celui qu'il faille prendre en considération, parce qu'il peut être constaté (et c'est pour quoi il a besoin d'être excusé), toutefois les deux pays sont quittes et conservent tous deux leur dignité, puisque ni l'un ni l'autre n'a strictement eu de part à cet acte ni à sa provocation.

Quels qu'aient été les inquiétudes, les bruits et les murmures auxquels cet incident a donné lieu, la chance d'une guerre pour ce ridicule objet est, nous y comptons, entièrement écartée. Aucun homme de sens n'a pu penser qu'une pareille chose fût possible à propos d'un sujet de querelle aussi trivial et entre deux gouvernements aussi pacifiques. Mais, quoi qu'il en soit, tout semble terminé maintenant, nous l'espérons, et le usage peut être considéré comme dissipé. Dans le Maroc aussi les choses prennent également une bonne tournure ; l'empereur a été vigoureusement poivré (*peppered*), il désire un arrangement, et comme les conditions paraissent être les mêmes qu'avant les hostilités et n'ont point été aggravées par cette circonstance, nous présumons qu'un arrangement aura lieu avant peu de temps.

Ainsi, on le voit plus haut, la presse anglaise met sur le même rang M. d'Aubigny et M. Pritchard, et le *Times* est prêt à les jeter l'un et l'autre par-dessus le bord. Cependant l'intrigant et brouillon missionnaire aura une satisfaction ; on ne dit pas ce qu'elle sera ; ce sera de l'argent probablement, car c'est la mode aujourd'hui d'évaluer en pièces de cinq francs la gravité des blessures qu'on fait à la considération des gens.

Nous supprimons toute réflexion, et nous nous bornons à citer un autre extrait du même journal, du journal qui nous a si grossièrement insultés en imprimant les lettres de trois officiers du *Warspite*. Il s'agit encore cette fois de notre marine. Le *Times* se fait écrire ce qui suit de Lisbonne. Nous citons ; c'est de l'esprit anglais.

« Le *Caledonia* de 120 canons est arrivé ici vendredi, venant de Gibraltar. Un steamer de guerre français, l'*Espadon*, suivi de deux chaloupes à vapeur, est arrivé hier, venant de France. Ils doivent, dit-on, partir pour le Sénégal et faire ici leur provision de charbon. Les deux vapeurs inférieures, de la dimension de ceux qui voguent sous les ponts de Londres, sont peints en jaune d'ocre et ne ressemblent pas mal à des coquilles flottantes, et pourtant ils figurent sur la liste de la marine à vapeur française. A côté du *Caledonia*, avec son armement foudroyant, ils ont l'air de baquets colorés tombés par mégarde à la mer, ou tout au moins ils figurent la cambuse d'un cuisinier jetée à l'eau avec toute sa batterie fumante. »

Paris, le 5 septembre 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

M. Dugabé est enfin abandonné par ses anciens amis politiques, et la *Quotidienne* reproduit aujourd'hui l'article où l'*Emancipation* raconte l'échec de ce ci-devant légitimiste en qualité de candidat de la préfecture aux fonctions de président du conseil-général de l'Ariège. Il a fallu que M. Dugabé fit un procès à un journal de son ancienne opinion pour que les yeux de ses amis de Paris fussent dessillés. C'est un peu tard, quand on se rappelle l'amende honorable prononcée à la tribune par ce personnage, et quand on sait ce qui s'est passé avant et après, et que n'ignorait personne, dans les bureaux de la *Quotidienne*, de la *France*, de la *Gazette* et de la *Mode*.

Parmi les retranchements opérés par le préfet de la Loire-Inférieure sur les listes électorales, le *National* de l'Ouest en signale deux assez curieux : deux électeurs vivants ont été rayés comme morts.

Une proposition contre la loi sur les annonces judiciaires va être l'objet d'une délibération du conseil-général de la Loire-Inférieure.

Le conseil-général du Nord vient de blâmer l'archevêque de Cambrai pour la part qu'il a prise aux manifestations contre l'université.

D'après les calculs dressés tout récemment au ministère de

montre l'art des Romains dans les constructions et distributions hydrauliques.

Ce monument n'ayant pas encore été décrit, que je sache, qu'il me soit permis de fournir quelques détails sur sa forme. Il est circulaire ; les eaux y arrivaient par une grande ouverture carrée ; elles s'élevaient dans les bassins, et, arrivées à quarante centimètres environ de hauteur, elles étaient reçues par dix ouvertures circulaires égales et de niveau, qui les conduisaient ensuite aux divers établissements publics, en quantité égale aux concessions d'eau qu'ils avaient obtenues ; car des canaux recevaient plusieurs dixièmes, d'autres un seul. Si les eaux baissaient dans la source, chacun des dixièmes éprouvait une diminution d'eau pareille, de sorte que la plus grande simplicité était unie, par ce procédé de distribution, à la plus grande précision. Dans le fond du bassin, trois ouvertures circulaires, qu'on fermait avec exactitude par des tampons retenus par une double rainure, servaient, soit à nettoyer le plafond du bassin des immondices, soit à enlever, lors des fêtes nautiques, toutes les eaux pour inonder rapidement les Arènes et obtenir des eaux suffisantes pour simuler des batailles navales et porter des navires. Deux fossés existant audessous du niveau des Arènes et la doubleure en terre glaise de la base circulaire des loges inférieures prouvent que les Arènes servaient à des spectacles nautiques. Au-dessus du bassin se trouve une galerie circulaire, séparée du bassin par une grille dont les traces et fouillures existent sur le sol. Le passage des eaux dans les conduits pendant plusieurs siècles est attesté par des dépôts de stalactites en carbonate de chaux d'une épaisseur considérable.

Tel est le résumé concis des deux premières séances du Congrès. Près de trois cents membres sont déjà réunis dans cette assemblée. M. le marquis de Cordoue, notre compatriote, qui y a adhéré, a écrit au président pour l'excuser de ne pouvoir prendre part à ses travaux.

Je réclame l'indulgence pour ces notes rapidement écrites pendant les séances et nécessairement fautes et incomplètes.

Nismes, le 5 septembre 1844.

DE PAYAN-DUMOULIN, avocat.
(*Courrier de la Drôme.*)

On nous prie de publier les vers suivants, extraits d'un traduction inédite de la *Jérusalem délivrée* et qu'on se propose de livrer à l'impression. Nous pensons, en nous rendant à ce désir, faire plaisir à nos lecteurs, d'autant plus que les traductions du Tasse sont encore loin de reproduire toutes les beautés de sa belle poésie.

CHANT IV.

(FRAGMENT.)

Satan convoque les puissances infernales et les exhorte à la vengeance.

A la voix de Satan, Cerbère épouvanté

la marine, la valeur du matériel maritime de la France est de 548,417,920 fr. Les deux tiers de cette valeur sont représentés par les départements de l'Ouest; le port seul de Brest figure pour la somme de 147,102,223 fr., celui de Cherbourg pour la somme de 117,140,195 fr.

— M. de La Susse, qui avait été amené récemment de Cherbourg au Havre par le *Pullon*, est retourné à Cherbourg lundi matin.

— M. le consul-général de France à Damas vient d'arriver de Syrie à Marseille.

Bulletin de la Bourse de Paris du 4 septembre 1845.

La bourse a commencé avec une forte hausse sur le dernier cours d'hier. Les premières affaires ont été faites à 80 55, puis la rente est montée rapidement à 80 65, et au moment de l'ouverture elle était à 80 90. Le premier cours au parquet a été 93. La rente est d'abord montée à 81 10, puis elle est retombée à 80 70, et enfin elle a fermé au parquet à 80 75 et dans la coulisse à 81 f. Affaires nombreuses.

Cinq pour cent	120 90	Trois pour cent belge.	76 50
Quatre et demi pour cent	»	Banque belge	635 »
Quatre pour cent	104 »	Caisse Lafitte	» »
Trois pour cent	80 80	—	» »
Actions de la Banque	3035 »	CHEMINS DE FER	
Obligations de Paris.	1440 »	Paris à Rouen	972 50
Rentes de Naples	»	Paris à Orléans	961 25
Etats romains.	104 1/2	Rouen au Havre.	776 25
Actions d'Espagne.	50 1/2	Strasbourg à Bâle	256 25
Cinq pour cent belge.	103 0 0		

Maintenant que le différend entre la France et l'Angleterre est arrangé au gré de nos voisins, Louis-Philippe ne peut manquer de recevoir à Londres un accueil des plus favorables. Il est donc à croire que le voyage du roi est actuellement résolu. On a déjà fait depuis long-temps à Cherbourg les préparatifs nécessaires pour ce voyage.

Il y a en ce moment sur rade à Cherbourg les navires à vapeur ci-après :

Gomer, de 450 chevaux, commandé par M. Goubin, capitaine de corvette, et portant pavillon du vice-amiral de La Susse, qui commandera l'escorte du roi; *Elan* et *Caiman*, de 220 chevaux; *Phoque* et *Pullon*, de 160, commandés par les lieutenants de vaisseau de Valmont, Dieudonné, Jubin et Mancel; puis le yacht-royal *la Reine-Amélie*, commandé par M. d'Harcourt, lieutenant de vaisseau.

Tous ces bâtiments doivent faire partie de l'escadre qui accompagnera Louis-Philippe.

On compte dans le grand port de Cherbourg deux frégates à vapeur de la force de 450 chevaux, *Ulloa* et *Darien*; deux bateaux à vapeur de moindre dimension, *Alecton* et *Flambeau*; une frégate à voiles de 60 canons, *la Forte*; deux bricks de 12 canons, *Rosignol* et *Cigogne*, en armement; sur les chantiers, deux vaisseaux de 100 canons, *Austerlitz* et *Henri IV*; un vaisseau de 90, *Tilsit*; une frégate à vapeur, *Sané*, de 450 chevaux, et portant 20 canons; deux frégates à voiles, *Aleste*, de 52 canons, et *Clorinde*, de 32 canons de 80, cette dernière pour essai.

Il y a en outre sur la rade la corvette *la Licorne*, portant le guidon de M. le capitaine de vaisseau Le Prédour, commandant de l'école navale.

Il est certain que M. Guizot a voulu s'efforcer de ménager le gouvernement anglais par l'interruption des hostilités contre le Maroc. Il a condamné le maréchal Bugeaud à l'impuissance, en le laissant sans moyens de poursuivre sa victoire.

Il est certain aussi que les Anglais, qui depuis long-temps fournissaient des armes et des approvisionnements à Abd-el-Kader et à Abd-er-Rhaman, ont secondé les Marocains dans leur lutte contre nos soldats et nos marins. Ce fait, constaté déjà par de nombreuses correspondances, est confirmé de nouveau par l'extrait suivant de la *Gazette du Midi* :

« Des lettres de commerce de Paris, reçues de Marseille, assurent que le rapport du prince de Joinville sur le bombardement de Tanger est excessivement aigre au sujet de l'Angleterre. Le prince s'y plaint avec juste raison d'avoir remarqué dans les batteries des artilleurs anglais. Il est certain, en effet, que, sans la forte houle de l'Océan, l'escadre aurait beaucoup plus souffert d'un tir qui paraissait dirigé avec intelligence. On doute plus que jamais que le rapport du prince soit publié. M. Guizot s'est donné déjà tout le temps d'y réfléchir et de faire les modifications et suppressions dont il a l'habitude.

» Il a été dit, d'autre part, au café de la Marine, à Toulon, que plusieurs Anglais seraient restés sur le champ de bataille de l'Isly; on allait jusqu'à prétendre que quelques uns auraient été pris. Ce bruit n'a été mentionné, il est vrai, dans aucun des récits publiés sur la bataille; mais nous le citons moins comme nouvelle que comme un indice de l'opinion qui règne dans notre marine sur la loyauté des Anglais. Les marins de l'escadre britannique pourraient revenir à Toulon, ils ne trouveraient plus cette fois l'accueil trop confiant que reçut l'état-major de l'amiral Stopford. »

Conseil-général du département du Rhône.

SESSION DE 1844-1845.

Séance du 31 août.

Présents : MM. Fulchiron, Corcelette, Sanlaville, Terme, Suchet, Rémond, Janson, Orsel, Laurens-Humbot, Dela, Reyre, Deleuillon de Thorigny, Beraud, d'Albon, Martin, Rambaud, Desprez, Mermet, Brossette, Royé-Vial, Peyré et Permezel.

M. le préfet est introduit.

Le procès-verbal de la séance du 30 août est lu et adopté.

Rejet de la demande en réunion de la commune de Vernay à Saint-Didier et aux Ardillats.

Les communes de Vernay et de Saint-Didier-sous-Beaujeu étant réunies pour le culte, la première demanda, en 1838, le rétablissement de son ancienne église en succursale. La seconde s'y opposa, et prétendit, au contraire, que, même sous le rapport administratif, il convenait de lui adjoindre celle de Vernay. Sur les prétentions opposées, le conseil d'arrondissement de Villefranche, dans sa session de 1844, repoussa la réunion territoriale des deux communes, et le conseil-général ajourna son avis jusqu'à complète instruction sur un troisième projet, non proposé mais indiqué par les pièces produites, qui aurait consisté à répartir le territoire de Vernay entre Saint-Didier et les Ardillats, autre commune limitrophe.

Considérant qu'en général les changements à l'état ou à la circonscription des communes, entraînant de graves inconvénients, ne doivent pas être admis sans nécessité ou sans avantage évident;

Qu'il ressort de l'ensemble des documents dont se compose la volumineuse instruction mise sous les yeux du conseil que l'incorporation de la commune de Vernay à celle de Saint-Didier, ou son fractionnement entre cette dernière et celle des Ardillats, ne sont commandés ni par le vœu le plus général des habitants ni par aucun besoin sérieux;

Qu'en un mot, le véritable intérêt de ces communes est le maintien du statu quo;

Le conseil-général est d'avis qu'aucune suite ne soit donnée, soit au projet de réunir à Saint-Didier le territoire de Vernay, soit à celui de diviser ce territoire entre Saint-Didier et les Ardillats.

Frais d'inspection des pharmacies.

Considérant qu'il importe d'assurer le service du jury de médecine,

chargé de la visite des officines et magasins de pharmacie, droguerie, épicerie, etc.;

Le conseil-général arrête :

Un crédit de 1,400 fr. sera porté au budget de 1845, sous-chapitre 22, art. 7, pour faire face, vu l'insuffisance de la recette présumée, aux frais d'inspection par le jury médical des pharmacies, des magasins de droguistes et épiciers, et des boutiques d'herboristes.

Société d'agriculture.

Considérant que la société royale d'agriculture de Lyon marche avec succès vers le but de sa destination scientifique, agricole et industrielle; que la publication de ses annales est de plus en plus utile au progrès de l'agriculture par les enseignements théoriques et pratiques qu'elles fournissent; mais que l'état financier de cette société ne lui permettrait pas d'accorder à la publication dont il s'agit les développements nécessaires, si un secours ne venait la seconder;

Considérant, en outre, que les soins constants et réfléchis qu'elle donne à la culture, à la taille et à l'éducation du mûrier, doivent être encouragés et facilités;

Le conseil-général arrête :

Une somme de 2,000 f. sera portée au budget de 1845, section des dépenses facultatives, à titre d'encouragement à la société royale d'agriculture de Lyon.

Sur cette somme, celle de 400 f. sera spécialement consacrée à diriger l'éducation du mûrier.

Société de charité maternelle.

Considérant que la société de charité maternelle tend à soulager les femmes pauvres lors de leurs couches et à les moraliser; qu'elle mérite, sous ce rapport, tout l'intérêt du conseil, et qu'un nouveau motif de lui venir en aide se tire de ce que les secours qu'elle distribue à domicile, diminuant les expositions de nouveaux nés, allègent par là les charges départementales;

Le conseil-général arrête :

Une somme de 1,500 f. sera inscrite au budget de 1845, 2^e section, sous-chapitre 19, à titre de secours en faveur de la société de charité maternelle.

Conseil de salubrité.

Considérant que l'utilité publique de la création du conseil de salubrité du département ne saurait être méconnue, et que l'allocation proposée à ce sujet paraît convenable;

Le conseil-général arrête :

Une somme de 2,400 f. sera portée au budget de 1845, 2^e section, sous-chapitre 19, article 9, à titre d'indemnité aux membres du conseil de salubrité du département.

Contributions des propriétés du département.

Considérant que le département doit la contribution foncière assise sur le domaine par lui acquis à Ecully pour former la pépinière départementale; mais que la quotité n'étant pas connue, parce que la mutation sur le rôle n'a point encore eu lieu, on ne peut qu'allouer un crédit éventuel;

Le conseil-général arrête :

Une somme de 200 f. sera inscrite au budget de 1845, 1^{re} section, sous-chapitre 2, article unique, pour subvenir aux contributions sur le domaine d'Ecully affecté à la pépinière départementale.

Rectification de la route royale n° 6 à Limonest.

Sur la proposition de plusieurs membres du conseil, Vu les délibérations précédentes, notamment celles qu'il a prises dans ses sessions de 1838, 1839, 1842 et 1845, etc.;

Vu les pièces jointes au dossier, spécialement une pétition à M. le préfet et au conseil, qui, étant revêtue de la signature de trente-cinq maires du département, parmi lesquels ceux des villes et communes les plus importantes, ne doit point être confondue avec les pétitions ordinairement adressées au conseil;

Après avoir entendu le rapport fait au nom de la commission des intérêts publics;

Considérant que la nécessité et l'urgence de la rectification dont il s'agit est universellement reconnue et constatée;

Que déjà le conseil a souvent demandé l'exécution immédiate de ce redressement, et que des accidents multipliés, anciens et récents, qui ont compromis la vie des voyageurs, donnent un poids irrésistible à une semblable réclamation;

Que le conseil a toujours demandé que la rectification fût opérée par les vallons de Lissieux, Crévy et Bruyère; qu'il a repoussé tous les autres tracés complets ou partiels, et qu'il entend ne pas se départir de son avis constant;

Que les études nécessaires pour l'adoption de ce tracé sont prêtes depuis long-temps;

Que, dans son rapport de cette année, M. le préfet, après avoir fait connaître les difficultés que présentent les tracés sans cesse repoussés par le conseil, exprime la pensée qu'il faut revenir à celui que le conseil a toujours recommandé;

Que les dépenses à faire ne peuvent être mises en balance avec le préjudice causé par l'état actuel de la route, où le commerce du roulage paie un tribut annuel de soixante mille francs pour les chevaux de renfort, et que cette charge intolérable doit cesser dans le plus court délai possible;

Qu'en un mot, la sûreté des voyageurs, l'intérêt du roulage, la célérité des relations commerciales et les considérations de toute nature ne permettent plus d'ajourner une amélioration dont la nécessité est si hautement proclamée;

Le conseil-général renouvelle le vœu que la rectification de la route royale n° 6 à la côte de Limonest soit opérée par les vallons de Lissieux, Crévy et Bruyère; demande avec instance que ce vœu, formulé un si grand nombre de fois, soit réalisé prochainement, et que les travaux soient entrepris dans le plus bref délai; enfin, émet le vœu que M. le préfet appuie de son influence, auprès de l'administration supérieure des ponts et chaussées, la présente demande, et qu'il sollicite une réponse explicative et catégorique.

Toutes les affaires mises en délibération étant épuisées, le conseil s'ajourne au 2 septembre à une heure. Tous les membres présents ont signé après lecture.

La séance est levée.

Chronique.

LYON.

Le conseil-général du Rhône a clos sa session le 5 septembre. Sa session a duré onze jours. Il a traité dans cette session 165 affaires.

— M. le maire de la ville de Lyon donne avis que l'état des chemins vicinaux de la ville de Lyon, dressé en exécution de la loi du 24 mai 1836, a été déposé à l'Hôtel-de-Ville, bureau de la voirie, le 1^{er} septembre courant, et qu'il y restera jusqu'au 30 du même mois.

Les propriétaires et les habitants intéressés sont invités à prendre connaissance de cet état, et à fournir par écrit, avant le 30 septembre prochain, leurs observations favorables ou contraires au projet de classement desdits chemins.

— Les examens qui ont lieu chaque année pour l'admission des élèves de l'Ecole Navale sont terminés depuis quelques jours à Lyon. Treize concurrents se sont présentés, tant de notre ville que des départements environnants, et presque tous ces jeunes gens ont fait preuve de connaissances très-étendues. Les épreuves de quelques uns ont été même très-brillantes, et il est hors de doute qu'un certain nombre d'entre eux sera admis. Ce résultat sera d'autant plus digne de remarque que depuis plusieurs années aucun des candidats qui s'étaient présentés à Lyon n'avait pu réussir à se faire admettre.

(Courrier.)

— La session du jury de médecine pour le département du Rhône sera ouverte, à Lyon, à l'hôtel de la préfecture, le 10 septembre courant, à dix heures du matin.

Les aspirants au titre d'officier de santé, de pharmacien, d'herboriste ou de sage-femme, inscrits à la préfecture, sont invités à se présenter devant le jury au jour indiqué.

— Par ordonnance royale en date du 16 août dernier, M.

Honoré Dufourt, licencié en droit, a été nommé notaire à Charly, canton de Saint-Genis-Laval (Rhône), en remplacement de M. Ange-lot, décédé.

— M. Poultier s'est montré hier pour la première fois dans *Gaillaume Tell*. Nous attendrons que ce ténor se produise dans d'autres ouvrages pour constater si ses progrès sont aussi saillants qu'on nous l'a annoncé. C'est toujours un chanteur de beaucoup de goût et de beaucoup d'âme dans le *cantabile*; mais, soit par fatigue, soit par crainte, il a laissé beaucoup à désirer dans plusieurs parties du beau rôle d'Arnold.

M. Lafont fait toujours recette aux Célestins. Les représentations de cet artiste, plein de verve et de bonne humeur, touchent à leur terme.

M^{lle} Taglioni nous a quittés après s'être fait applaudir avec enthousiasme dans *le Dieu et la Bayadère*, dans *la Sylphide* et dans *l'Ombre*, scène pleine de charme et de poésie.

M^{me} G. Ducrest vient de partir pour aller à Bordeaux donner des concerts avec M. Liszt. Elle sera de retour le 1^{er} octobre.

DÉPARTEMENTS.

On lit dans le *Salinois* :

« Jeudi, vers les cinq heures du matin, le feu a pris à Blégnv. Cinq maisons renfermant neuf ménages ont été la proie des flammes. Celle de M. Marmet a été fort endommagée dans le haut, malgré l'activité des pompiers. M. le curé des Carmes et plusieurs frères de Marie se sont fait remarquer parmi les travailleurs. Quatre maisons étaient assurées; les pertes montent à 18,000 f. »

» Notre brave compagnie de pompiers est restée jusqu'à midi, et même en partie jusqu'au soir, sur le lieu du sinistre. Elle a fait preuve, comme toujours, d'une activité et d'une intelligence remarquables, qui prouvent bien quelle noble influence exerce toujours sur des hommes l'esprit de corps, l'esprit d'association.

» Il est cependant bien pénible de penser que, quand un sinistre se déclare, ce sont toujours ainsi les ouvriers qui se dévouent gratis, le plus souvent au profit des assureurs, tandis que les riches, qui n'auraient rien de mieux à faire, demeurent égoïstement dans leur lit.

» Jeudi, nous avons vu trente à quarante ouvriers sacrifier sans hésitation leur journée, c'est-à-dire l'équivalent de 60 à 80 f., pour sauver peut-être aux compagnies des valeurs de 10,000 à 20,000 f. Vous supposez peut-être que les compagnies vont leur tenir compte du temps perdu, des habits déchirés et des chances terribles qu'ils ont courues? Pas le moins du monde! Il y a dans ce fait l'histoire de toute notre équité sociale. Si l'autorité s'avouait bien ce qu'il renferme d'odieux, il nous semble qu'il y aurait un moyen d'y remédier, en mettant à contribution MM. les assureurs. Le pompier se dévoue, l'assureur spéculé; or, il nous semble immoral qu'on puisse ainsi gratuitement faire argent du dévouement d'un autre. Trois pompiers sont revenus de Blégnv incapables de tout travail.

— On annonce que le percement du tunnel de la Faucille a été décidé, et que les travaux commenceront dès le printemps prochain. Lorsque cette importante construction aura été achevée, la malle-poste, ainsi que la messagerie de Genève à Paris, passeront par la ville de Saint-Claude, ce qui abrégera le trajet de plusieurs lieues.

— Par ordonnance royale du 27 août dernier, M. Jean-Claude Carra a été nommé notaire à Montmerle, en remplacement du sieur B..., destitué par jugement du tribunal de première instance de Trévoux en date du 5 mars 1844.

— L'évêque de Châlons-sur-Marne vient de publier une circulaire par laquelle il prescrivait aux prêtres du diocèse des prières pendant huit jours consécutifs pour remercier le ciel des glorieux succès obtenus par nos armées d'Afrique et pour qu'il les couvre encore de sa protection.

— Nous apprenons que M. Sappey, de Grenoble, l'habile artiste auquel nous devons notre statue monumentale de Championnet, se trouve en ce moment à Valence, à l'effet de se concerter avec l'autorité municipale sur le jour et les mesures à prendre pour commencer les travaux d'érection. On assure que ces travaux seront entrepris incessamment et que dans une quinzaine de jours la statue sera placée sur son piédestal. Toutefois, le monument restera encore quelque temps caché sous la palissade de planches qui l'entoure, et son inauguration n'aura lieu que plus tard, peut-être même au mois de mai seulement.

(Courrier de la Drôme.)

— L'on pensait depuis quelque temps qu'il se fabriquait de la fausse monnaie dans notre ville, et l'on n'hésitait pas à croire que les pièces fausses en circulation sortaient des fonderies de l'un ou de l'autre de nos ateliers industriels, à l'insu des propriétaires.

En effet, l'attention de la police a été à plusieurs reprises éveillée, dans ces derniers temps, par l'émission de pièces de cinq francs, toutes à l'effigie de Louis-Philippe, très-bien imitées, mais dont la fausseté ne pouvait faire, après examen, l'objet du moindre doute. Il y a quelques mois déjà que plusieurs pièces de ce genre, recueillies par les soins de la police, ont été envoyées au parquet de M. le procureur du roi; on n'avait toutefois aucun indice certain sur leur auteur. Cependant, la semaine dernière, de nouvelles émissions de pièces fausses ayant eu lieu, quelques particuliers, notamment des bouchers, désignèrent la même personne comme les ayant présentées en paiement de la viande dont elle avait fait emplette. C'était une fille de Thann, sœur d'un jeune homme naguère encore employé comme ouvrier fondeur dans un des ateliers de notre ville, mais depuis quelque temps sans ouvrage.

Ainsi mis sur la trace de cette coupable industrie, M. le juge de paix et M. le commissaire de police se sont empressés de profiter de ces indices, et ont fait des recherches tant dans le domicile des personnes désignées que dans l'atelier où l'ouvrier fondeur avait été précédemment employé. Leurs investigations paraissent avoir été couronnées d'un plein succès, car dans la chambre d'Antoine Buchner (c'est ainsi que se nomme l'ouvrier fondeur), ils ont trouvé une autre pièce de 5 fr., fausse aussi, parfaitement semblable à celle reçue par le boucher Birrer, ayant les mêmes marques, et, qui plus est, non encore entièrement nettoyée; et dans la partie de l'atelier qu'il avait occupée, deux morceaux d'un métal que l'on prétend être une composition d'étain anglais et de bismuth, qui doit avoir servi à la fabrication de la fausse monnaie.

Jusqu'à ce jour, on n'a trouvé que des pièces de 5 fr., toutes au millésime de 1844, des pièces de 2 fr. au millésime de 1836, et une seule pièce de 50 centimes. Buchner est arrêté, ainsi que sa sœur. On dit que celle-ci a fait des révélations. La justice continue à informer.

(Courrier du Bas-Rhin.)

Nouvelles diverses.

On écrit de Saint-Malo :

« Une femme aisée, conçue par son penchant à fivrognerie, a été, il y a quelques jours, trouvée morte dans sa chambre. Sa toilette, dans le plus affreux désordre, portait les traces d'une agonie terrible; son corps était couvert de taches violettes; ses yeux, d'une

place de la Préfecture, 16. (8486) M. TARDY; Valence, M. DEJEAN; Romans, M. DELIMART; M. ROUX: tous pharmaciens. (8781)